



**District de l'Aude
de Football**



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



*L'OFFICIEL 11
DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL*

**Saison 2025/2026
L'Officiel n°1
Du 08 juillet 2025**

LES VALEURS DU FOOTBALL



PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau



RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement



ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur



TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes



SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe





District de l'Aude
de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

NOS PARTENAIRES



Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Aude (DSDEN11)





District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

COMMISSION SENIORS

RÉUNION TELEGRAM DU 01/07/2025

Président : Mr Loic Gieules

Membres : David MÉNARD, Bencheik Farid, Renou Laurent

Communication de la Commission Seniors – Saison 2025/2026

Suite à la saison 2024/2025 et à la structuration exceptionnelle de la Division 1 à 14 clubs (décision liée à une descente volontaire, et pour éviter toute sanction injustifiée), la Commission Seniors a pris en compte les retours des clubs concernant la longueur de la saison et le nombre important de matchs, demandant une logistique humaine conséquente.

Plusieurs projets avaient été mis en place cette saison, comme la création de play-offs d'accèsion et de maintien, afin d'apporter une dynamique sportive en fin de saison. Ce modèle a été jugé globalement positif.

Par ailleurs, la double descente de clubs audois depuis la Régionale 3 nous contraint à conserver le format actuel à 14 clubs en D1. Cependant, un retour progressif à une D1 à 12 clubs est nécessaire pour retrouver un championnat plus équilibré. Cela nécessitera une restructuration globale des championnats, notamment concernant les promotions. En revanche, les descentes prévues restent inchangées.

Évolution des formats pour la saison 2025/2026 :

1. Division 1

Le championnat se jouera à 14 clubs.

En fin de saison :

Les équipes classées 12e, 13e et 14e descendront en D2.

Si un club audois descend de R3, les play-offs de l'ensemble des divisions sont totalement ajournés, et les descentes resteront telles.

Dans le cas où un club de R3 audois serait relégué le 11^e de D1, il serait concerné par la relégation en D2

2. Division 2

Les 2 premiers de chaque poule monteront en D1.

Les équipes classées 11e et 12e de chaque poule descendront en D3.

Les play-offs sont ajournés pour cette division.



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

3. Division 3 et Division 4

Même modèle qu'en D2 :

Les deux premiers montent à l'échelon supérieur.

Cependant des play-offs pourraient avoir lieu entre les deuxièmes de poules. Le vainqueur serait promu, le perdant resterait dans sa division (toujours liée à la r3)

Perspectives pour la saison 2026/2027

L'objectif est de retrouver une structure classique avec des poules de 12 clubs dans chaque division. Cela permettra de relancer un format de play-offs attractif et structuré, que la Commission souhaite réintroduire dans de meilleures conditions.

Nous sommes conscients que ces ajustements vont temporairement limiter les possibilités de montée. Cependant, ils sont indispensables pour assurer la stabilité et l'équilibre de nos championnats à moyen et long terme.

La Commission Seniors remercie l'ensemble des clubs pour leur compréhension et leur implication dans l'avenir du football départemental.

Le Président de la commission

Mr Loïc Gieules



**District de l'Aude
de Football**



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

COMMISSION FOOTBALL D'ANIMATION

PV du 02/07/2025

PrésidentE : Bellabiod Myriam

Présents : Bellabiod Myriam , Annie Favier , Faugère Audrey, Henache Pascal, Patrice Boffelli , François Maurin

Invités : Frédéric Baudin CTD DAP

ORDRE DU JOUR

DDDD

Point sur les plateaux et critérium des mois de février à mai.

Point sur les documents reçues et non reçues via le FAL

Point sur les équipes absentes excusés ou non via le FAL

Vérification des licences joueurs et éducateurs sur les feuilles de match u10/u11

La présidente de la commission tient à s'excuser du retard des pv qui n'ont pas été rédigés depuis février pour des soucis d'ordre personnel.

ELEMENTS MANQUANTS SUR LE FAL ET SANCTIONS

Forfait espoir club coursanais en u10/u11 42€



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

01/02/2025

U11 DEPARTEMENTALE :

POULE C

Site 3 / CONQUES manque feuille de Challenge, présences et défi jongles, Onglet sportif à compléter 15€ x 2

POULE F

site 1 à LA PALME : MJC GRUISSAN absent non prévenu 20€

U9:

HAUTE VALLEE

Manque feuille de présence RAZES O 15€

LAURAGAIS

Manque Feuille présence GFPLM3 15€

08/03/2025

U11 Départementale :

Site 2 : GOAL : aucun document : pas de feuille de challenge, pas d'onglet sportif 15€ x 2

EST

NIVEAU 2

POULE F

site 2: FUN: aucun document pas de feuille de challenge, pas d'onglet sportif 15€ x 2

OUEST



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

NIVEAU 2

POULE C

site 1 ALZONNE : manque la feuille de présence de CONQUES non fournie sur le challenge 15€ pour us conques

15/03/2025

U11 départementale :

OUEST

Poule D

site 2 : Pieusse absent non prévenu 20€ pour RC Pieusse

SECTEUR EST

site 2 GRUISSAN : ONGLET SPORTIF non renseigné 15€

U9:

Secteur est

Poule A, Site 2: manque feuille présence MJC Gruissan 15€

Poule B, Site 2 : manque feuille présence FC sallelois 1 et 2 15€

22/03/2025

U11 départementale

site 2: GOAL : onglet sportif non complété 15€

EST



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

NIVEAU 2

POULE F

Site 1 UFL : manque feuille challenge, feuilles présence FUN et défi et onglet sportif 15€ x 3
pour le fun

U7 du 29/03/2025

Secteur EST

Site 2

Manque feuille de présence MJC Gruissan 15€

Secteur OUEST

Site 1

Manque feuille de présence FOOTBALL CLUB ALARIC 15€

Site 2

Manque feuille de présence US Conques 15€

05/04/2025

U11 départementale

NIVEAU 3

POULE C

Site 1 : CONQUES : MANQUE : FEUILLE DE CHALLENGE, FEUILLES DE PRESENCE,
FEUILLES DE JONGLES, ONGLET SPORTIF NON RENSEIGNE 15€ x 3

EST

NIVEAU 2



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

POULE E

Site 1 : GRUISSAN : MANQUE : FEUILLE DE CHALLENGE, FEUILLES DE PRESENCE,
FEUILLES DE JONGLES, ONGLET SPORTIF NON RENSEIGNE 15€ x 3

U7:

Secteur EST

Site 2

Manque feuille de présence M.J.C. GRUISSAN 15€

Secteur OUEST

Poule Carcassonnais

Site 2

Manque feuille de présence US CONQUES 15€

U9:

Poule B

Site 1

Manque feuille de présence FUN F 15€

Site 2

Manque signature sur la feuille présence FC sallèlois 15€



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

Ouest

Poule D

Site 2

Manque Feuille présence FC Alaric 15€

U9 foot à 8

EST

Poule B

Site 2

UFL manque feuille de présence 15€

17/05/2025

U11 DEPARTEMENTAL

Site 2 :

GOAL : onglet sportif non complété 15€

OUEST NIVEAU 2

POULE A

Site 1 US CONQUES : Manque feuille de challenge, feuilles de présence et défi jongles, onglet sportif non complété 15€ x 3



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

U9:

EST :

Poule B

Site 1 : GRUISSAN Absent Non Prévenu 20€

Site 2 FUN Manque votre feuille de plateau + feuille de présence 15€ x 2

U9 foot à 8

OUEST

Site 2 US CONQUES : Manque feuille de plateau + présence 15€ x 2

EST :

Site 1 : GRUISSAN : Manque feuille de plateau + feuille de présence 15€ x 2

Site 2 : FUN absent Non prévenu 20€

U7:

Secteur EST

Site 1

Manque feuille de présence M.J.C. GRUISSAN 15€

Site 2

Manque feuille de présence F.U. NARBONNE 15€

Manque feuille de présence U. FOOTBALLISTIQUE DU LEZIGNANAIS 15€



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

24/05/2025

U11 DEPARTEMENTAL

OUEST

NIVEAU 2

POULE A

Site 1 OLYMPIQUE CARCASSONNE : Manque feuille de challenge, feuilles de présence, défi jongles ; onglet sportif non renseigné 15€ x 3

Site 2 FFBC : onglet sportif non renseigné 15€

NIVEAU 3

POULE C

Site 2 : le FC BRIOLET n'a pas laissé la feuille de présence 15€

Site 3 : CONQUES : Manque feuille de challenge, feuilles de présence, défi jongles ; onglet sportif non renseigné 15€ x 3

NIVEAU 2

POULE E

Site 1 : CONQUES : Manque feuille de challenge, feuilles de présence, défi jongles ; onglet sportif non renseigné 15€ x 3

POULE F

Site 1 : FUN2F : Manque feuille de challenge, feuilles de présence, défi jongles ; onglet sportif non renseigné 15€ x 3



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

RAPPELS IMPORTANTS SANS SANCTION

Malgré plusieurs rappels, le GFPLM n'utilise pas les feuilles de présence conformes EN U10/11

Salles/l'hers pas de nom ni n° licence éducatrice, les défis jongle ne sont pas identifiés ni datés

Je rappelle la consigne donnée aux clubs concernant cette découverte du foot à 8 :

ELLE EST STRICTEMENT RESERVEE AUX U9 , Les clubs qui ont contrevenu à la règle seront contactés individuellement

Pour rappel, la saisie de score est obligatoire sur l'outil du FAL ainsi que les présents et absents

Les match u10/u11 sont programmés il faut respecter les rencontres programmées et ne pas en faire plus (du moins ne pas les noter sur le fal)

Il manque parfois le numéro de licences de l'encadrant, celui-ci est obligatoire, merci de bien compléter les documents.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Les éducateurs qui ont un empêchement le jour j du plateau il faut envoyer un mail à footaniamtion@aude.fff.fr et mettre en copie tous les clubs concernés par le plateau, pour être excusés auprès du district et ne pas être sanctionnés.



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



**Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill**

Pour toutes demandes de u6 à u11, prévenir d'une indisponibilité de réceptionner un plateau ou d'une absence ou d'un incident, il faut envoyer sur le mail foot animation et non au secrétariat du district.

Les personnes présentes en commission faisant partis d'un club, ne vote pas les sanctions mise à l'encontre de leur club.

Lors des critères et plateaux l'encadrant de l'équipe doit avoir tous les documents sur lui, en cas de contrôle de membre de commission de district sur place.

Pour les clubs désirants changer de secteur pour rencontrer d'autres clubs et d'autres niveau, faites votre demande par mail sur le mail du foot d'animation et nous en tiendrons compte lors de la constitution des poules pour la phase 2 en u7 et u9. Prise en compte des mails à partir de début janvier.

Beaucoup de club en u10/11 ne saisissent pas les scores sur le FAL, on vous rappelle que la saisi de score est obligatoire, le club recevant sera sanctionné (15€)

La saisie de résultat doit être saisi sur le FAL et pas que sur la feuille de challenge.

Pour les clubs qui ne pourront pas présenter leur feuille de présence lors d'un contrôle spontané d'un membre du district, le membre en avisera la commission pour sanctionner ce club.

La commission d'animation vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !

**La présidente
Bellabiod Myriam**



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

COMMISSION SENIORS FÉMININES

RÉUNION TELEGRAM DU 02/07/2025

Président : Mr Loic Gieules

Membres : David Ménard , Naton Mathieu, Renou Laurent, Muelas Fabienne

Participation des équipes

Les clubs sont tenus d'inscrire leurs équipes dans les différentes offres de pratiques selon les délais administratifs fixés par la commission.

A noter que l'inscription en championnat prévôt automatiquement à la participation de votre équipe en coupe. L'inscription sera faite de façon automatique une fois votre inscription effective en championnat pour le bon déroulement de la coupe et avec son nouveau format toutes les équipes doivent y participer sous peines de le rendre non fonctionnel et non attractif

Déroulement des inscriptions :

Les dates d'engagements sont fixées par la commission féminine chaque fin de saison pour la saison suivante. Pour la saison 2025-2026, **la date limite est fixée au 20 août 2025 : Les clubs pourront s'inscrire sur footclubs.**

Les clubs sont tenus d'inscrire leurs équipes dans les différentes catégories selon les délais administratifs fixés. Les équipes déclarant forfait général seront automatiquement rétrogradées à l'échelon inférieur lors de leur reprise

Promotions et relégations

Pour la saison 2025/2026 et tant que la division 1 sera à 10 clubs :

- l'équipe finissant dixième du championnat régulier sera rétrogradée en d2 ,
- l'équipe finissant première de d2 sera promu en d1 ,
- un match de barrage accession /maintien sera instauré entre l'équipe finissant neuvième de la d1 et l'équipes finissant deuxième de d2 . Ce match se jouera si la possibilité le permet sur des journées Play off seniors masculins ; à défaut l'équipe dite la plus petite (soit celle évoluant en d2) recevra le club de d1.



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



**Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill**

Si le nombre d'équipes évolue le système restera dans les mêmes conditions :

- le dernier de d1 est rétrogradé
- l'avant dernier joue un match de barrage face au deuxième de la d2 si la possibilité le permet sur le terrain des Play off seniors masculin ; à défaut l'équipe dite la plus petite soit celle évoluant en d2 recevra le club de d1.

CHAMPIONNAT FOOTBALL A 8

Les clubs engageant des équipes en Foot à 8.

Déroulement des compétitions / deux championnat une d1 et une d2 en phase aller /retour.

A l'issu du championnat les deux équipes terminant premières de chaque division sont déclarées vainqueur.

La d1 composée de 10 clubs poule unique

La d2 poules unique de l'ensemble des autres équipes : le championnat d2 ne pourra comporter plus de 12 clubs.

Si le championnat de d2 venait à comporter plus de douze clubs, la commission se réserve le droit d'augmenter le nombre de club en d1 pour apporter un certain équilibre dans la mesure de douze clubs maximums.

Le Président de la commission

Mr Loïc Gieules



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

Commission Statuts de l'Arbitrage

Réunion en boucle Télégram du 02 /07 /2025

Président : Renou Laurent

Secrétaire de séance : Muelas Fabienne

Présents : Harakate Khaled, Piquemal Lucie, Furet Morgane, Tissot Frederick

Rappel de la situation des clubs en infraction avec le Statut de l'arbitrage au 28/02/2025

Les clubs figurant dans le tableau ci-dessous n'ont pas présenté au 28/02/2025, le nombre d'arbitres exigé par leur niveau de compétition et sont en infraction avec les statuts de l'arbitrage pour la saison 2024/2025.

Clubs	Affiliation	Année D'infraction	Niveau	Solde Arbitres	Amendes Statut 46
Rc Pieusse	564096	2	D2	-1	120 euros
Leucate Fc	564403	dérogation	D3	-1	
Corbieres Fc	560767	1	D3	-1	60 euros
Asc Des Iles	547377	4	D3	-1	240 euros
Asc Mahorais	560537	3	D3	-1	120 euros
E.c Coursan	522043	2	D4	-1	120 euros
Palaja Fc	564773	dérogation	D4	-1	
Vivre Ensemble	864617	dérogation	D4	-1	
O des Corbieres St Andreen	564014	4	D4	-1	240 euros
Fc Sallelois	550855	6	D1 F	-1	240 euros
FC Chaurien	564161	3	D3	-1	180 euros
Us Villasavary	582387	3	D3	-1	180 euros
Es Fanjeaux	517800	1	D2	-1	60 euros



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

Analyse du nombre de rencontres effectuées par les arbitres

Saison 2024/2025

(Article 34 du statut de l'Arbitrage)

Les arbitres pour couvrir leur club sont dans l'obligation de diriger un minimum de 20 rencontres sur toute une saison. Les arbitres qui ne respectent pas ce quota (sauf pour raisons médicales) ne peuvent couvrir leur club. Pour les rencontres U13 sous forme de plateaux, la commission comptabilise un match par plateau au regard du statut de l'arbitrage.

Après analyse du nombre de matchs effectués par chaque arbitre, la commission décide que les arbitres suivants ne couvriront pas leur club pour la saison 2024/2025.

Nom	Prénom	club(numéro)	Club (nom)	Nb de matches
Scothern	Paul	515424	Fc Chalabre	5
Robert	Nathan	552807	Ocsm	3
Ramdani	Nathan	517800	Es Fanjeaux	0
Boutchebak	Marroyne	563596	Hmo	0
Huet	Nathan	563596	Hmo	0

De ce fait, la commission place en infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2024/2025, les clubs de District suivants :

Club	Affiliation	Catégorie	Arbitres exigés	Minimum Majeurs	Années D'infraction	Amendes
Es Fanjeaux	517800	D2	1	1	1	60 euros



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

Attributions de mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026

Rappel de l'article 45 du Statut de l'arbitrage Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le *début des compétitions*. *Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.*

Les clubs souhaitant bénéficier d'un muté supplémentaire doivent en faire la demande avant le 30 juillet dernier délai en précisant l'équipe qui bénéficiera de ce muté, passez ce délai plus aucune demande ne sera validée.

Changement de club

Mr Laharache El Mostafa : demande de licence au club du Fc Chalabrois.

Mr Laharache El Mostafa ayant introduit sa demande de licence 12/08/2024 et étant arbitre indépendant depuis 9 saisons, la commission considère qu'il couvre le club à partir de la saison 2024/2025.

Les droits de mutation de 250 euros débités sur le compte du Fc Chalabre à l'enregistrement de la licence devront être crédités sur le compte du Fc Chalabrois par la ligue.

Mr Scothern Paul : demande de licence au club du Fc Chalabrois.

Mr Scothern Paul ayant introduit sa demande de licence le 19/08/2024 et arrivant d'une autre région suite à un déménagement, la commission considère qu'il couvre le club du Fc Chalabrois à partir de la saison 2024/2025.

Les droits de mutation de 250 euros débités sur le compte du Fc Chalabre à l'enregistrement de la licence devront être crédités sur le compte du Fc Chalabrois par la ligue.

Le Président de la Commission

Mr RENOU Laurent



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

COMMISSION SENIORS

Réunion telegram du 02/07/2025

Président : Mr Loic Gieules

Membres : David Ménard, Bencheik Farid, Renou Laurent

Ouverture des engagements des championnats D1 à D4

La commission seniors annonce l'ouverture des engagements pour les championnats départementaux de D1 à D4 pour la saison 2025-2026 après la décision de l'appel DNCG de Nîmes à compter du 09 juillet 2025.

Pour les clubs ayant déjà saisis leurs desideratas sur footclubs avant cette, il sera nécessaire de réitérer l'opération si un changement de division est effectué.

Sur Footclubs, il sera nécessaire que les clubs concernés :

- modifient le stade si celui-ci est erroné
- mentionnent les desideratas de jours (samedi ou dimanche) et d'horaires (notamment pour les équipes réserves jouant avant l'équipe première)
- mentionnent les dates où le stade est indisponible

Pour rappel, les desideratas de jumelage et alternance ne pourront être respectés que si les dates de poules sont exactement identiques.

Les clubs concernés doivent également prendre note des dates limites des inscriptions suivantes :

- Clubs de D1 à D3 : Avant le 15 juillet 2025 inclus
- Clubs de D4 : Avant le 20 août inclus

Afin d'éviter des frais de désengagements, les clubs ne repartant pas, devront faire connaître leur position avant les dates limites en envoyant un mail officiel au district et si nécessaire en saisissant l'inactivité en catégories seniors sur Footclubs.

**Le Président de la commission
Mr Loïc Gieules**



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill
